Conseil général de la Loire

He Président

MADAME ROSEMARY BLONDEAU 63 BOULEVARD FAYOL 42700 FIRMINY

Saint-Etienne, le jeudi 5 janvier 2012

Madame la Présidente,

J'ai été heureux de vous recevoir le 16 décembre au Conseil général, en présence des membres du bureau de votre association, de Jean-Paul Defaye, Vice-président du Conseil général, de Jean-François Barnier et Marc Petit, respectivement Maires du Chambon-Feugerolles et de Firminy.

Comme nous l'avons indiqué à l'occasion de cette rencontre, je souhaite par la présente rappeler qu'en tout état de cause, avoir inscrit les crédits nécessaires et conserver la capacité juridique à engager les travaux (capacité confirmée par l'Etat) n'éteint pas le risque d'un contentieux juridictionnel en référé qui ne manquerait pas d'être introduit. Ce risque présente comme conséquences ultimes, pour le Conseil général, des indemnités à payer aux entreprises, voire une obligation de remise en état des lieux.

Dans de telles conditions, il est hors de question d'envisager de débuter les travaux de la déviation et du giratoire, tant que les procédures juridictionnelles ne seront pas purgées de tout recours. Toute autre option serait irresponsable et irrespectueuse des deniers publics départementaux.

Nous attendons donc que les résultats des procédures juridictionnelles, qui ne devraient pas tarder, soient connus pour permettre au Conseil général de prendre une décision définitive.

Cela étant, notre rencontre a permis de poser 3 principes :

• *Premier principe*: dès que les procédures juridictionnelles seront purgées, je prendrai l'initiative d'une réunion au Conseil général, rassemblant votre association, et celle de *Vivre en Ondaine* présidée par Monsieur Fontvieille, en présence de Jean-François Barnier et de Marc Petit.

.../...